



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

29 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

OBJET

**FUSION DES EHPAD LA
RESIDENCE D’HAUTEFEUILLE,
LA RESIDENCE AMODRU ET LA
RESIDENCE DEGOMMIER**

Pour : 21

Contre : 4

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Morvan Mariannick, Sheps Ariel, Herlin Claire, Franel Hervé, Pelage Alexa, Humbert Guy Charles, Grillot Marie Solange, Souedet Alain, Bocquillon Fleurine, Pastorello Sylvain, Martins Viana Stéphanie, Davoine Christine, Galeazzi Christine, Azevedo José, Bazin Annick, Lepeculier Stéphane, Chassin de Kergommeaux Stéphanie et Phalippoux Léa.

Étaient absents excusés

M Raynal Stéphane
M Perthuis Laurent
M Cayzac Julien
Mme Pirka Maria
M Muzzin Agostino
Mme Metaut Charlène
M Welsch Rodolphe

Donne pouvoir à

Mme Morvan Mariannick
Mme Martins Viana Stéphanie
Mme Herlin Claire
Mme Grillot Marie Solange
M Franel Hervé
M Sheps Ariel
Mme Chassin de Kergommeaux Stéphanie

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Chenu Laure et Lesage Ghislaine

DELIBERATION

**FUSION DES EHPAD LA RESIDENCE D’HAUTEFEUILLE, LA
RESIDENCE AMODRU ET LA RESIDENCE DEGOMMIER**

VU l’ordonnance n° 2017-47 du 19 janvier 2017 précisant la procédure de fusion des établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique,

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6131-1, L.6131-2, L.6131-4 et L6141-7-1,

CONSIDERANT les intérêts que présente la fusion des 3 établissements publics,

VU les délibérations des Conseils d’administration de la Résidence Hautefeuille en date du 27 septembre, de la Résidence Amodru en date du 25 septembre et la Résidence Degommier en date du 28 septembre,

VU les avis favorables des Comités Sociaux d’Etablissements de la Résidence Hautefeuille du 27 septembre, de la Résidence Amodru du 25 septembre et de la Résidence Degommier du 26 septembre,

Ayant entendu l’exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 4

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20231005-056_2023-DE
Reçu le 12/10/2023

Messieurs et Mesdames Le Peculier Stéphane, Welsch Rodolphe,
Chassin de Kergommeaux Stéphanie et Phalippoux Léa

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

APPROUVE le principe de fusion de l'EHPAD Hautefeuille (Saint-Vrain), de l'EHPAD Amodru (La Ferté-Alais) et l'EHPAD Degommier (Cerny).

PRECISE que l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dénommé les Résidences du Val d'Essonne, est créé à partir du 1^{er} janvier 2024.

DIT que le nouvel EHPAD public autonome est rattaché aux communes de Cerny, de la Ferté-Alais et de Saint-Vrain.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

